

RÉPONSE – QE 418 A – 25.04

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 418 – 25.02

déposée par Monsieur Nicolas AUBERT, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

COLLECTE DES DÉCHETS AU QUARTIER DU CANADA

QUESTION

Dans ce quartier exigu à l'extrémité nord-ouest de notre Commune, la collecte des déchets par le prestataire Transvoirie rencontre des difficultés.

Des dégâts sont régulièrement faits aux barrières, chenaux et à d'autres infrastructures de ce quartier de copropriétés par des manœuvres non maîtrisées par les lourds véhicules de Transvoirie.

Alertée plusieurs fois par la régie, la société Transvoirie ne semble pas prendre la mesure du problème, pour collecter correctement les déchets aux deux points de récolte prévus à cet effet.

- 1) La Commune est-elle au courant de cette problématique ?
- 2) Existe-t-il d'autres prestataires que Transvoirie ?
- 3) Quelle solution peut proposer la Commune pour trouver une issue à ce problème

RÉPONSE

- 1) La Ville de Vernier est au courant de cette problématique. La gérante administrative de la société GPF (Gestion de patrimoine financier) transmet régulièrement les doléances des habitants de la PPE aux responsables de l'entreprise Transvoirie SA depuis 2021 en mettant en copie le Service de l'environnement urbain de la Ville de Vernier. À ce jour, l'ensemble des doléances de la PPE ont obtenu une réponse et ont été prises en charge par Transvoirie, hormis la dernière, datée du 16 janvier 2025, qui est en cours de traitement par cette entreprise.

La durée de traitement de la prise en charge est le reproche principal qui peut être fait à Transvoirie, l'entreprise devant elle-même passer par son assureur avant de prendre en charge les frais.

Concernant la dernière doléance du 16 janvier 2025, une demande de devis de la part de la gérante administrative a été faite par Transvoirie afin que cette dernière puisse prendre en charge les travaux y relatifs. Un courriel de confirmation de Transvoirie a été reçu par la Ville de Vernier à ce sujet.

Les conteneurs à déchets sont regroupés dans deux zones et, malgré ces aménagements, les accès restent difficiles pour les camions à ordures ménagères (26 à 30 tonnes), tels que ceux utilisés par Transvoirie. De nombreux angles droits, des demi-tours à effectuer ainsi que des haies qui peuvent parfois fortement limiter la visibilité et rendre la circulation du camion difficile. Courant 2021-2022, des travaux ont été effectués pour faciliter les manœuvres dans ce quartier, mais la circulation reste laborieuse.

Rappelons que les enjeux de sécurité des collectes de déchets sont au cœur des préoccupations

de notre Commune. En effet, bien que ces opérations de collecte soient quotidiennes, elles comportent des risques, tant pour les équipes de Transvoirie que pour la population.

- 2) Oui, il existe d'autres prestataires, mais Transvoirie SA a remporté le dernier appel d'offres de collecte des déchets pour le porte-à-porte, la collecte des écopoints et celle des encombrants sur le territoire verniolan. Le nouveau contrat est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, pour une durée de 4 ans (fin au 30 août 2028, renouvelable un an).
- 3) En cas de dommage sans proposition de réparation de la part de Transvoirie, des pénalités peuvent être appliquées à Transvoirie par la Commune. Néanmoins, celles-ci devront s'appuyer sur des preuves documentées (date, descriptif du camion et plaque d'immatriculation, film et/ou photographie) et que Transvoirie, passé un certain délai, ne réponde pas aux doléances de manière satisfaisante.

À plus long terme et pour donner suite à une discussion avec la gérante administrative, il serait envisageable de mettre en place un écopoint, avec bennes enterrées, à un emplacement à la fois suffisamment proche des habitations et permettant une collecte aisée des camions grue de Transvoirie. Elle se dit prête à consulter les membres de la PPE à ce sujet.

L'écopoint pourrait se situer le long de la route du Canada afin que le camion n'ait pas à pénétrer à l'intérieur de la copropriété. Cette mutualisation des lieux de collecte en zone villas permettrait d'éviter les manœuvres de camions, qui plus est sur des chaussées inadaptées.

La question écrite QE 418 – 25.02 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 7 avril 2025

